

Séance plénière du **11 avril 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **onze** du mois d'avril à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 5 avril 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN – Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. André SZYMANSKI - Mme Nadège COQUILLAT - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO - M. Michel RENAUD - Mme Florence GUILLAUME

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN  
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Patrick PONSONNAILLE à M. Alain DEDISSE  
M. Robert CHOLLET à Mme Nathalie LIEBARD  
Mme Martine LEROY à Mme Béatrice BOULOGNE  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX  
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER  
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Denis HOUCHOT  
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET  
M. Thierry BEAUVAIS à M. Philippe BOURGEOIS  
M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT  
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Pascale QUILLIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Jocelyne VERNAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## Fixation du produit attendu de la taxe GÉMAPI pour 2024

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Cette compétence est exercée par Cœur de Loire par la mise en œuvre de différentes actions :

- Contrat Vrille Nohain Mazou porté par Cœur de Loire
- Contrat des Nièbres porté par les Bertranges
- PAPI porté par Etablissement Public Loire

De manière à financer la GÉMAPI, le législateur a prévu que les collectivités locales puissent instaurer une taxe.

Conformément à l'article L.1530 bis du CGI, le produit de cette taxe doit être arrêté par délibération avant le 15 avril de chaque année.

Son montant doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le montant maximal susceptible d'être appelé ne peut excéder 40 € par habitant (Population DGF de 2023 : 27 951), soit pour la Communauté de Communes 1 118 040 €.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et de la commission des Finances et après en avoir délibéré :

- **ARRETE** le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2024 à **75 000 €**,
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution du présent projet de délibération.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 40  
Pouvoirs : 11  
Votants : 51  
Pour : 51  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président

Mme Jocelyne VERNAUX, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 058-200067916-20240411-2024\_11\_04\_22-DE

S<sup>2</sup>LO